L'HYPER !
La gazette des délégués CFDT Carrefour

http://www.cfdt-carrefour.com
E. Mail: cfdt.carrefour@online.fr

L'Hyper n°133/03 Le 30/05/2003 8 pages

AIX en Provence	Kasbarian	Lydia
ALENCON	Blaise	Edith
AULNAY SOUS BO	Kabbaj	Elisabeth
BERCK	Nyga	Pascal
CHARLEVILLE-M	Vergeade	Willy
CHATEAUROUX	Richard	Eliane
CRETEIL	Galinou	Renée
LA CIOTAT	Fiorito	Christiane
LA ROCHE SUR Y	Gautreau	Geneviève
MONTIGNY	Hénot	Josette
MONTREUIL	ımine-Eddin	Nadia
MOULINS	Rickeboer	Colette
SANNOIS	Hervieux	Joëlle
SARTROUVILLE	Sangleboeuf	Luc
SAV Carpiquet	St Dizier	Denis
SAV R SUD-OUES	Dauga	ean-Jacque
TRANS EN PROVI	Bouteille	Chantal
TROYES	Bougault	Daniel
UZES	Chaix	Bernadette
VILLEJUIF	Vargas	Antoinette

Ce fax est adressé à près de 60 sections par Internet , et vous ??

AMIENS	Marotte	Bernadette
ANGERS gd Maine	Vincent	Stéphanie
ANGERS St Serge	Duchesne	Annie
ANGLET	Sansebastien	Martin
ANTIBES	Duval	Jacques
BEAUCAIRE	Guay	Michel
BELLE EPINE	Zirafi	Serge
BONNEVEINE	Acariès	Joseph
BOURGES	Goncalves	Cendrine
BREST	Celton	Thierry
CHALONS/Champ	Piquet	Pascal
CHAMNORD	Dereymez	Michèle
CHAMPS sur Marr	Boudendir	Karim
CHARTRES	Testault	Marc
CHATEAU THIER	Noailles	Monique
CHERBOURG	Diguet	Christian
CHOLET	Crespel	David
CONDE/ESCAULT	Kolwalski	Elisabeth
COTE DE NACRE	Le Saulnier	J. Luc
DRAGUIGNAN	Maunier	J. François
ETAMPES	Parrain	Claude
EVRY	Carasco	Roland
FOURMIE	Dagneau	Bruno
GRUCHET LE VA	Gratigny	M. Claude

HEROUVILLE	Pasquier	Bruno
IVRY/SEINE	Fiquet	Betty
LAON	Treffert	Fatima
L'HAY LES ROSES	Dias	Kathy
LE MERLAN	Bernabe	Guy
LOMME	Bara	Madeleine
LORIENT	Jourdan	Pascal
LORMONT	Planet	Joël
LYON la part Dieu	Goncalves	Yvette
MARSEILLE gd lit	Pellicio	Elisabeth
MERIGNAC	Jonas	Joël
MEYLAN	Bruno	Alain
MONDEVILLE	Tillaut	Nadine
MONTESSON	Marchand	Françoise
NEVERS/MARZY	Estorge	Michel
MT ST AIGNAN	Pernel	Catherine
NICE LINGOSTIÈ	Favré	Serge
NICE TNL	Dupret	Patricia
OLLIOULES	Clenet	Catherine
ORLEANS	Lecland	Dominique
ORMESSON	Rodrigues	Aurore
PAIMPOL	Jegou	Philippe
PARIS AUTEUIL	Tourino	Lola
PERPIGNAN	Garcia	Georges

QUETIGNY	Gaiffe	Pierre
QUIMPER	Mayeur	Patrick
REIMS	Robitaillie	Eric
REIMS Cernay	Viseux	Francine
RENNES Alma	Jules	Yolande
RENNES Cesson	Louis	M. Christine
SARAN	Vallee	Isabelle
ST BRICE	Vernes	Annie
St BRIEUC	Rio	Yves
St HERBLAIN	Vella	Annie
THIONVILLE	Putz	Arlette
ST MALO	Denis	Josette
TORCY/Collégien	Bailloux	Michel
TOULON Gd Var	Dubas	Marie-Noëll
VITROLLES	Natchoo	Serge
VALENCIENNES	Cliébasiéwic	Nicole
WASQUEHAL	Bonvoisin	Albert
FEDERATION	Millat	J.François
DRS CARREFOUR	Delenne	Jean-Luc
Franchises	*Le délégué syndical*	

SOMMAIRE

NAO Continent 2001
Remise sur achat
Bancassurance
Prévoyance

Sylvain Macé
délégué syndical central Carrefour Hypermarché

Sylvain Macé 33 ans adhérent depuis 1996 succède à **Jean-Louis Bienvenu** qui rejoint la fédération .

Sylvain travaille depuis 9 ans à Carrefour Chartres comme vendeur de produits et service. Il est secrétaire du CHSCT, membre du CE et délégué du personnel.

Il siège au conseil de la coordination CFDT Carrefour depuis 3 ans.

Deux communications urgentes à afficher sur vos tableaux ou a distribuer aux salariés.

Continent 2001

Les salariés choisissent de ne pas signer l'accord NAO 2003. Le ras le bol est grand puisque malgré la menace, en cas ou personne ne signe la direction n'accorde aucun des avantages sociaux négociés à la NAO Carrefour, les salariés ne veulent pas que nous signons. L'accord 2003 est insuffisant face aux attentes des salariés.

Depuis 3 ans des efforts ont été réalisés mais trouve t-on normal que la direction ne s'engage pas sur un calendrier de rattrapage des accords Carrefour comme cela s'est fait avec Continent. Plus de 10 000 F de différence de salaire entre une caissière Carrefour et Continent 2001 est-ce normal, pas de subrogation chez Continent 2001 est-ce digne d'une entreprise moderne, une grille de salaire rattrapée par les minimums de la grille de branche où est le quart d'heure d'avance ?

Les salariés de Continent ont le sentiment d'être traiter par le mépris. Leurs résultats ne sont pas à la hauteur des attentes de Carrefour à qui la faute aux salariés ou aux dirigeants ? Ils n'ont même pas droit à l'intéressement pour constater leur progression pourtant en 2002 il aurait été plus élevé que la moyenne Carrefour.

Faut-il que les salariés manifestent pour être entendus.

Remise sur achat

C'est fait la direction nous a informé des modalités de la mise en place de la remise sur achat. Deux points restent en suspens sur lesquels nous attendons des précisions les achats en cas de 4 ou 10 fois sans frais et la gratuité de la Pass Visa. Mais tout à notre satisfaction nous serons attentifs à ce que le personnel de Continent 2001 soit aussi bénéficiaire de cet accord. Il serait incompréhensible que non seulement il n'y est pas de rattrapage mais que les écarts se creusent. Les désaccords portent sur le rattrapage pas sur les avantages négociés à la NAO Carrefour.

NAO Continent 2001

ON NE SIGNE PAS

Les salariés Continent 2001 se sont prononcés majoritairement contre la signature de l'accord 2003.

Les salariés de Continent 2001 sont des salariés CARREFOUR !!!

Depuis 2002 les résultats de Continent 2001 se sont améliorés malgré un contexte économique difficile. Pourtant en 2003 la grille de salaire Continent 2001 ne décolle pas du minimum de la branche .

L'année 2003 doit être l'année de la reconnaissance des salariés Continent 2001 comme salariés Carrefour à part entière.

La CFDT ne signera pas cet accord en l'état.
Elle demande à la Direction d'écouter le personnel et d'améliorer ses propositions.

Le 1/4 d'heure d'avance social Carrefour pour tous

Un calendrier de rattrapage des accords Carrefour.

(comme ce fut le cas pour les magasins Carrefour ouverts après 1985, les magasins des sociétés SNE et Continent).

La totalité de la prime de vacances en 2004

(elle a été obtenu en 3 ans chez Continent)

En cas d'échec la CFDT propose à toutes les organisations syndicales une action commune pour se faire entendre.

Rétrospective

Depuis la fusion Carrefour/Promodès nous demandons un accord unique pour tous les salariés hypermarchés quelque soit leur société.

En 2000 :

20 magasins sont réunis sous une seule société avec un accord unique. La CFDT signe.

En 2001 :

De nombreux points de l'accord Carrefour sont intégrés, la CFDT signe.

En 2002 :

Sur 20 points restant à obtenir pour bénéficier des avantages sociaux de l'accord Carrefour dans sa totalité, **10 sont acquis dont une partie de la prime de vacances**. La CFDT signe.

En 2003 :

Il reste à obtenir les jours de congés RTT, la totalité de la prime de vacances la grille de salaire Carrefour et autres points. La CFDT demande un salaire au dessus de la branche, un calendrier de rattrapage, le solde de la prime de vacances en 2004.

Tous sous le même toit, Tous les mêmes droits

3% de remise sur vos achats dès le 1er juillet

Concrétisation d'une idée CFDT

Ce n'est pas une fin,

c'est un dé-but

La CFDT négocie et obtient des avancées.

En 2002 la CFDT a voulu la remise sur achat.

Elle devient réalité le 1er juillet 2003.

Remise sur achat: Comment en bénéficier.

Dés le 1er juin

A partir du 1er juin rendez-vous au service financier de votre magasin avec un RIB et votre carte d'identité nationale.

Il vous faut d'abord obtenir la Carte Pass (si vous en l'avez déjà elle doit être à votre nom). Elle vous est délivrée gratuitement.

Ensuite Carrefour vous ouvre un compte Epargne Pass salariés Carrefour (pas de versement minimum, aucun frais, un taux d'intérêt de 2% minimum, épargne disponible à tout moment). C'est sur ce compte que sera versée chaque mois votre remise sur achat.

Le compte Epargne Pass et la Carte Pass sont gratuits pour les salariés Carrefour.

Dés le 1er juillet

En possession de votre carte Pass et de votre compte épargne faites vos courses dans un des 178 hypermarché Carrefour (y compris Monaco) *Attention la remise ne fonctionne pas dans les 38 magasins franchisés.* Achetez ce que vous voulez promotion ou pas, essence, alimentaire, non alimentaire.

Ensuite passez à la caisse comme tous les clients et payez avec votre Carte Pass. Tous vos achats sont comptabilisés sur votre compte Carte Pass.

La ristourne de 3% ne sera pas déduite immédiatement mais sera calculée et déduite sur votre relevé mensuel. Le montant de la remise sera viré automatiquement sur votre compte épargne qui génére au minimum 2% d'intérêt.

Vous pouvez retirer ce montant quand vous le désirez où le laisser sur votre compte rémunéré.

Attention votre remise est plafonnée pour 2003 à 5300 euros (34765 F) soit 757 euros (4965 F) de juillet à octobre et 1515 euros (9937 F) en décembre (le plafond est augmenté pour vos courses de fin d'année)

Vous ne pouvez pas obtenir la Carte Pass

Pour de multiples raisons vous ne pouvez pas bénéficier de la carte Pass (interdit bancaire ou autres raisons) pas de problème nous avons pensez à vous.

Dès connaissance de votre impossibilité d'obtenir la Carte Pass vous bénéficiez de la remise sur achat (159 euros en 2003) sous forme de bon d'achat. Ces bons vous serons remis en toute discrétion (les modalités vous serons communiqués personnellement).

Attention seuls les personnes se voyant refuser une Carte Pass peuvent bénéficier de ce droit. Si vous ne voulez pas de la carte Pass pour des raisons qui vous sont propres vous ne pouvez bénéficier de la remise.

C'est la règle du jeu. La remise sur achat n'est pas un salaire mais un avantage commercial négocié par vos délégués CFDT qui se sont assurés de sa pérennité auprès de Noël Prioux Directeur général Carrefour France et S2P.

Carte Pass Visa

Elle devrait arriver dans les magasins dés le mois de septembre. Elle vous permettra de bénéficier des avantages de la Carte Pass et d'une carte bancaire (normal, international ou Premier).

La direction s'est engagée: "à l'occasion de sa première mise en circulation, la Carte bancaire PASS sera offerte aux salariés pour une période d'un an"

Les modalités vous serons communiquées ultérieurement.

Bancassurance

Réunion du 22 mai 2003

34 magasins FAC en 2003

Marie-Claude Gratigny
salarié services financier

La réunion a lieu au magasin Carré Sénart Présents pour la direction : Pascale Villiers (FAC), Mrs Roger et Lacheret (chargé de la partie commerciale des produits), Jean-Louis Trintignant (DRS),

Pour la CFDT : Mireille Poupineau (Vénisieux), Marie-Claude Gratigny (Gruchet La Valasse), Stéphanie Vincent (Angers Gd Maine) et Michel Bailloux (Collégien)

Déploiement

1ère vague => 8 magasins test : Chelles, Givors, Toulon Mayol, Aix, Puget, Vénissieux, Saran et Bercy.

2ème vague => 7 magasins remodelés : Carré Sénart, St Quentin, Flins, Collégien, Claye Souilly, Ormesson et Evry.

3ème vague => 1er septembre 2003 5 magasins Nantes Beaujoire, Nantes Beaulieu, Angers Grand Maine, Angers St Serge et St Pierre des Corps.

4ème vague => 7 magasins novembre,

5ème vague => 7 magasins décembre.

A ce jour nous ne connaissons pas le nom des magasins sélectionnés.

Informations en 4 étapes :

- communication au directeur de magasin, au CE et à l'équipe du stand.

- constitution des équipes : entretien avec le manager, entretien individuel avec les conseillers et décision.

- formation des équipes : planning de formation et formation

- gestion administrative : signature des avenants.

Structure

Création des établissements F.A.C. (Finances Assurances Carrefour)

Depuis le 1er Avril 2003 une nouvelle structure juridique de gestion provisoire a été crée. *La structure définitive n'est toujours pas connue.*

Le but de cette structure est: déployer dans une société spécifique, assurer l'exploitation des stands F.A.C. et une lisibilité sur les comptes d'exploitation.

Cette société est composée de deux établissements :

Finances Assurances Carrefour

Carrefour Hyper France.

Une direction des services marchands dirigée par **Gérard Vinson** et une direction finances assurances Carrefour déployé par **Pascale Villiers** avec comme directeur d'exploitation **Yves Lacheret**.

Les deux directions s'appuient sur les sièges de S2P et Carma.

Situation des salariés.

Au 22 mai 2003 il y avait 133 collaborateurs dont : 88 conseillers, 25 conseillers Carma, 6 attachés commerciaux, 13 managers et un régional.

Au 1er juin avec Ormesson et Evry ils passeront à 147 collaborateurs.

Les salaires sont refacturés à l'établissement FAC au lieu d'être supportés par les magasins, et les commissions sont reversées aussi à l'établissement au lieu d'être versées aux magasins.

Les managers des stands Bancassurances qui sont rattachés au nouvel établissement ont signé leur nouveau

Bancassurance (suite)

contrat de travail le 1er avril. Ils ne sont donc plus sous l'autorité du directeur de magasin.

Les conseillers de vente sont toujours sous les conventions collectives de l'hyper donc sont sous le pouvoir disciplinaire du directeur du magasin.

Nous n'avons toujours pas d'information sur les conventions collectives qui seront mis en application quand la structure juridique définitive sera créée.

Depuis le mois de novembre 2002, 23 salariés n'ont pas souhaité intégrer les équipes de Finances Assurances Carrefour. Ils ont tous été reclassés dans l'hyper.

En ce qui concerne les employés niveau 4 ils pourront s'ils le souhaitent et s'ils ont les compétences accéder à un niveau supérieur en suivant le parcours de formation notamment en terme de management puisqu'ils connaissent bien leur métier.

Formation

La première formation se déroulera entre le 23 juin et le 29 août, elle sera organisée en 3 groupes. *La formation sur la période d'été n'est pas aisée mais les salariés concernés ont donné leur accord.* Une journée de rencontre entre les futurs conseillers et les conseillers actuels est prévue le 27 mai à Bercy.

Les prochaines se feront entre le 1er mai et le 1er octobre 2003.

Pour les produits financiers, il y aura 5128 heures de formation entre le 1er janvier et le 1er octobre et 10 780 heures pour les produits d'assurances ce qui fait au total 15 908 heures de formation.

Prochaine réunion prévue le 9 septembre

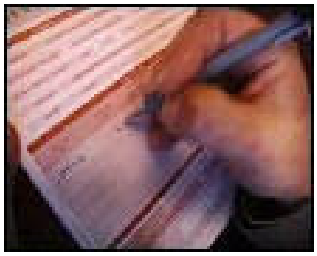

Revendications Prévoyance

Comprendre les mots

Qu'est-ce que c'est ?

Définition du tiers payant :

Soins et médicaments accessibles sans avance d'argent pour un assuré dans le cadre des tarifs remboursés par la sécurité sociale et l'APGIS

Que se passe t'il actuellement pour un salarié Carrefour ?

Le salarié a le tiers payant concernant tout ce qui est pharmaceutique par l'APGIS. Concernant tout ce qui est radiologie, le salarié doit faire l'avance des frais et ensuite se faire rembourser par sa mutuelle.

La CFDT revendique le tiers payant pour cette catégorie de frais qui sont lourds en avance de frais médicaux et demande que l'APGIS passe une convention par région avec les caisses d'assurance maladie.

Définition de la subrogation :

En cas d'arrêt maladie, l'entreprise prend la place du salarié au niveau de la sécurité sociale pour le versement des indemnités journalières et maintient le salaire en fonction de la durée de protection prévue par la convention collective de l'entreprise et touche directement les indemnités journalières versées par la sécurité sociale.

Que se passe t'il pour un salarié de Carrefour ?

Le salarié se voit maintenir son salaire en cas d'arrêt maladie (hors le délai de carence de 3 jours pour un arrêt inférieur à 30 jours) dans la limite prévue par la convention collective et ce, en fonction de son ancienneté. Ensuite, le salarié touche par l'APGIS un montant X journalier au titre de la prévoyance. Les salariés de Continent 2001 (sauf Lorient) ne bénéficient pas de la subrogation.

La CFDT revendique la subrogation pour tous et son extension pour la prévoyance en cas de longue maladie. Carrefour avancera le versement des indemnités versées par l'Apgis au titre de la prévoyance en cas d'arrêt de longue maladie

Prévoyance

Elle se porte bien

Depuis le 1er avril 2003 tous les salariés Carrefour bénéficient d'un même régime de prévoyance.

La CFDT souhaitait que soit mise en place une commission Prévoyance représentant les salariés de toutes les sociétés afin d'obtenir des informations et de suivre les régimes de Prévoyance.

La première réunion de la commission prévoyance s'est tenue le 28 mai. Pour la CFDT étaient présents: **Aline Levron** (Angers Gd Maine), **Francine Viseux** (Reims Cernay), **Marie-Claude Gratigny** (Gruchet le Valasse) et **Serge Corfa** (DSG).

Les comptes 2002 de l'Apgis

Prévoyance Incapacités - Invalidités - Décès

En 2002 28 personnes sont décédées. 20 enfants âgés en moyenne de 12 ans ont bénéficié d'une rente éducation en moyenne de 3274 euros (21 299 F) par an et par enfant.

Le déficit de la prévoyance décès des employés est couvert par la réserve de stabilité qui est de 11 051 123,27 euros (76% des cotisations)

Prévoyance Maladie - Chirurgie - Maternité

On utilise indûment le mot "mutuelle" pour désigner ce compte.

En 2002 53 558 salariés cotisent à l'Apgis (Continent n'adhère qu'à partir de 2003) + 461 maintient gratuits et 30 enfants chômeurs.

2439 anciens salariés (préretraité, retraités, congé sans solde …) cotisent à l'Apgis (même tarif sans participation de l'employeur). L'augmentation contante de leur nombre et la diminution de leur réserve de stabilité nécessitera de revoir leur cotisation à moyen terme.

La réserve de stabilité représente 54% des cotisations.

Une Prévoyance nécessaire.

Entre les augmentations des prestations de santé et la diminution des remboursements par la sécurité sociale la prévoyance prend de plus en plus les dépenses de santé à sa charge.

Augmentation	1/1/2002	1/2/2002	1/7/2002	Approfondie
Consultation généraliste	17,50¤	18,50¤	20,00¤	23,00¤

La Prévoyance vous couvre bien.

En moyenne **3,01%** des dépenses de santé reste à la charge du salarié mais cette somme cache des disparités

8,57% des dépenses dentaire reste à votre charge, 8,29% optique, 0,24% Consultation/Visites; 0,70% pharmacie, 0,4% Hospitalisation

La CFDT souhaite que l'on réétudie le remboursement de l'optique qui reste de plus en plus à la charge des salariés.

UAP 2

Les salariés de magasins de Continent bénéficient d'une prévoyance décès qui fait doublon avec l'Apgis sauf en ce qui concerne les salariés sans ou avec un enfant à charge. La direction souhaite que soit étudié

Gouvernance démocratique

L'Apgis est géré par un conseil d'administration composé de 2 collèges. Un collège dit adhérents représentant les employeurs et un collège dit participant représentant les salariés.

L'assemblée générale de l'Apgis aura lieu le 20 juin. A cette occasion sera renouvelé 6 membres du conseil d'administration.

La CFDT présente une liste issue de ses adhérents chez Carrefour mais aussi d'entreprise du bâtiment et de la chimie eux aussi affiliés à l'Apgis. **Béatrice Genillard** délégué CFDT de Vannes et **Serge Corfa** DSG CFDT sont candidats.

Les salariés Carrefour ne votent pas directement mais sont représentés par 5 personnes issues des CCE Carrefour, Sogara, SNE, Carcoop, GML. Hasard toutes ces personnes sont affiliées à FO . Les salariés de Continent et Continent 2001 ne sont pas représentés.

Pour la CFDT cette représentation n'est pas conforme à la représentativité sorties des urnes. Elle demande que la commission de prévoyance seule organe rassemblant toutes les sociétés hypermarchés désigne des représentants choisis en son sein en fonction du nombre de voix recueillies aux élections des CE.

avant le 31 décembre 2003 la résiliation de ce contrat. Les CE sont actuellement consultés

La CFDT souhaite, avant toute décision, que l'on révise la couverture Incapacités - Invalidités - Décès Apgis des personnes sans enfants ou avec un seul enfant à charge.

De plus en plus de salariés Carrefour sont sans enfant à charge et beaucoup de personne élève seule un enfant. Nous souhaitons que les indemnités Incapacités - Invalidités couvrent au minimum le salaire net (76 à 78% du TATB au lieu de 70 et 75% actuellement). Pour la couverture décès vu le faible risque le fond de solidarité de l'Apgis pourrait intervenir.

Projet d'étude de la commission

Remboursement de l'optique

Equilibre du compte anciens salariés

Rente éducation pour les enfants des salariés à temps partiel

Allocation dépendance

Subrogation de tous les salariés et des indemnités prévoyance

Extension du tiers payant (laboratoire…)

Information des salariés et utilisation d'internet

La prévoyance pour les personnes sans enfants ou avec un seul enfant

Des conseils pour un meilleur coût

Les plaquettes explicatives sur la prévoyance ont été distribuées dans les magasins à tous les salariés.

A savoir

La sécurité sociale ne rembourse en théorie qu'une monture de lunette par an et une mouture en cas de casse. Des Cpam ne voulant pas contrôler vu le faible remboursement n'appliquent pas cette réglementation et remboursent plusieurs montures par an.

L'Apgis ne tient pas compte du nombre de monture mais rembourse automatiquement si la sécurité sociale rembourse.

Si votre conjoint est salarié Carrefour vous avez le choix entre deux possibilités pour la prévoyance Maladie - Chirurgie - Maternité

- soit cotiser chacun à l'Apgis à plein taux et dans ce cas vous bénéficier du complément de remboursement de la mutuelle de votre conjoint

- soit cotiser chacun à 50% et dans ce cas vous bénéficier d'un remboursement au même titre que vos collègues la prévoyance étant familiale.

Si votre enfant est au chômage est à moins de 25 ans il peut bénéficier de l'Apgis (voir brochure)

La répartition des dépenses de santé Apgis

Consultation/Visite	
Dentaire	
Optique	
Pharmacie	
Hospitalisation	
Divers (radio/Othoph…)	

Les dépenses dentaire représentent 19,6% des dépenses réelles de santé présentées au remboursement, 23,3% des remboursements de l'Apgis et 55,7% des dépenses qui restent à la charge des salariés.

Répartition des frais réel

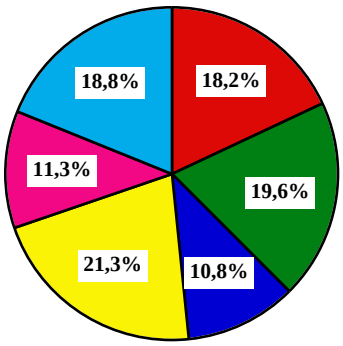

Répartition des remboursements Apgis

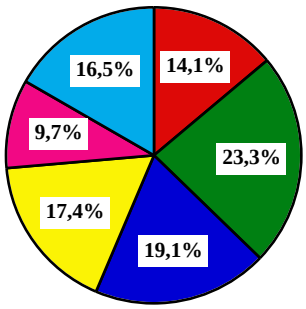
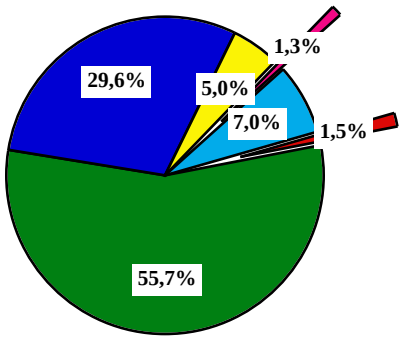
Répartition des reste à charge